
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 19 avril 2022 à compter de 16 h 20, à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Alphée Moreau	Maire de la municipalité de Aumond

Est absent :

Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
-------------------------	-------------------------------------

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, des employés de la MRC ainsi qu'une journaliste.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 16 h 20.

2022-CA-035

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 19 avril 2022

Monsieur le conseiller Alphée Moreau appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2022-CA-036

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2022

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 15 mars 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2022-CA-037

Modification de la résolution 2020-R-AG166 – Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau - Désengagement d'un montant de 25 337 \$

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de modifier la résolution 2020-R-AG166 afin de confirmer le désengagement d'un montant de 25 337 \$ dans le dossier de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2022-CA-038	Modification de la résolution 2019-R-AG155 – Dossier 19-085 – Désengagement d’un montant de 15 600 \$ Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de modifier la résolution 2020-R-AG155 afin de confirmer le désengagement d’un montant de 15 600 \$ au dossier 19-085. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
2022-CA-039	Octroi de financement – 50 000 \$ à même le PAUPME (AERAM) – Dossier 22-030, sous conditions Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 22-030, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 avril 2022. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
2022-CA-040	Octroi de financement – 3 000 \$ à même le SPED et 5 000 \$ à même le fonds Jeunes Promoteurs – Dossier 22-032, (2022) sous conditions Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le SPED et 5 000 \$ à même le fonds Jeunes Promoteurs au dossier 22-032 (2022), sous conditions, tel que présenté et recommandé à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 avril 2022. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
2022-CA-041	Octroi de financement – 5 000 \$ à même le fonds Jeunes Promoteurs et 1 000 \$ à même le SPED – Dossier 22-022, (2022) sous conditions Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 5 000 \$ à même le fonds Jeunes Promoteurs et 1 000 \$ à même le SPED, au dossier 22-022 (2022), sous conditions, tel que présenté et recommandé à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 avril 2022. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
2022-CA-042	Octroi de financement – 15 000 \$ à même le SPED – Dossier 22-027, (2022) sous conditions Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 15 000 \$ à même le fonds SPED au dossier 22-027 (2022), sous conditions, tel que présenté et recommandé à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 avril 2022. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
2022-CA-043	Octroi de financement – 3 000 \$ à même le fonds Jeunes Promoteurs – Dossier 22-010, sous conditions Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds Jeunes Promoteurs au dossier 22-010, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 avril 2022. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Monsieur le conseiller Alphée Moreau propose et il est résolu de clore la présente séance à 16 h 22.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Directrice générale adjointe
et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.